Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 8 c) de l’ordre du jour provisoire

Programme de travail relatif au sous-programme Environnement :
évaluation de l’exécution du sous-programme Environnement
en 2014-2015 et plan de performance pour la période 2016-2017

 Plan de performance biennale du sous-programme
Environnement pour la période 2016-2017

 Note du Secrétariat[[1]](#footnote-1)\*

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  Le Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a décidé à sa dernière session, en octobre 2014, de poursuivre l’évaluation biennale de l’exécution du sous-programme Environnement pour un nouveau cycle au moins, et a approuvé le plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour la période 2014-2015 [ECE/CEP/2014/2, par. 91 et 98 jj)]. |
|  Le présent document contient le plan de performance biennale du sous-programme Environnement pour la période 2016-2017. Il est structuré selon les modules dans lesquels ont été classées les activités du sous-programme. |
|  Le Comité des politiques de l’environnement sera invité à examiner le document à sa vingt et unième session pour approbation. |
|  |

 I. Introduction

1. Quatre réalisations déterminantes sont escomptées du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) dans le cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Programme 17)]. Il sera rendu compte de leur mise en œuvre à l’Assemblée générale des Nations Unies.
2. Les activités au titre du sous-programme Environnement pour la période 2016-2017 sont organisées en plusieurs groupes. Il sera rendu compte de leur mise en œuvre au Comité des politiques de l’environnement et au Comité exécutif de la CEE.
3. Le tableau ci-après présente les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour la période 2016-2017 pour chacun des groupes d’activités du sous-programme. La colonne de gauche contient les quatre principales réalisations escomptées telles qu’elles figurent dans le cadre stratégique pour la période 2016-2017. La colonne du milieu contient les groupes d’activités. La colonne de droite présente les réalisations escomptées et les indicateurs de succès, ainsi que les résultats pour chaque groupe d’activités. Le tableau est organisé de manière à montrer la corrélation entre le cadre stratégique de la CEE et l’approche par groupes d’activités utilisée pour l’évaluation biennale du sous-programme pour la période 2016-2017.

 II. Réalisations escomptées et indicateurs de succès
pour la période 2016-2017

| *Réalisations escomptées et indicateurs de succès au titre du cadre stratégique pour la période 2016-2017* | *Groupe d’activités* | *Réalisations escomptées et indicateurs de succès au titre de l’évaluation biennale pour la période 2016-2017* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Réalisation escomptée a) Meilleure réponse des pays dont s’occupe la CEE face aux problèmes environnementaux dans la région *Résultats* :2012-2013 : sans objet (s.o.)Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif pour 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o.Objectif pour 2016-2017 : 2 mesures | 1. Meilleure réponse aux problèmes environnementaux [Ce groupe d’activités peut recouvrir, s’il y a lieu, des produits/activités relevant d’autres groupes. Ces produits/activités peuvent se rapporter au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20)] ou au Sommet des Nations Unies sur le programme de développement pour l’après-2015 | Réalisation escomptée 1 Meilleure réponse des pays dont s’occupe la CEE face aux problèmes environnementaux dans la région Indicateur de succès 1 a) Nombre de mesures prises par les pays dont s’occupe la CEE en réponse à des problèmes environnementaux existants ou naissants*Résultats* :2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o.Objectif pour 2016-2017 : 2 mesures |
| Réalisation escomptée b) Renforcement de l’exécution des engagements environnementaux de la CEE dans la régionIndicateur de succès b) i) Accroissement du nombre de Parties contractantes présentant des rapports sur la mise en œuvre des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement *Résultats* :2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif pour 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o.Objectif pour 2016-2017 : 310 PartiesIndicateur de succès b) ii) Accroissement du nombre de Parties aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement*Résultats*:2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o.Objectif pour 2016-2017 : 310 Parties | 2. Activités au titre du processus « Un environnement pour l’Europe » | Réalisation escomptée 2 Réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » Indicateur de succès 2 a) Accord des États membres sur les activités au titre du processus « Un environnement pour l’Europe »*Résultats* :2012-2013 : Accord sur l’organisation de l’examen à mi-parcoursEstimation pour 2014-2015 : Accord à trouver sur la suite à donner à l’examen à mi-parcours et sur les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle du processus « Un environnement pour l’Europe »Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : Un accord a été trouvé sur la suite à donner à l’examen à mi-parcours et sur les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle du processus « Un environnement pour l’Europe » (Batoumi (Géorgie), 8-10 juin 2016)Objectif pour 2016-2017 : Accord à trouver sur la suite à donner à la huitième Conférence ministérielle du processus « Un environnement pour l’Europe » |
| 3. Éducation au développement durable (EDD) | Réalisation escomptée 4 Meilleure application de la Stratégie pour l’éducation au développement durable au niveau nationalIndicateur de succès 4 Mesures permettant de mettre en œuvre la Stratégie pour l’éducation au développement durable au niveau national, sur la base des rapports des États membres*Résultats* :2012-2013 : 42 paysEstimation pour 2014-2015 : 40 paysNiveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : 38 pays*a*Objectif pour 2016-2017 : 38 pays |
|  | 4. Transport, santé et environnement  | Réalisation escomptée 5 Meilleure intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l’environnement par l’échange de données d’expérience et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, en mettant l’accent sur les pays de l’Europe orientale et de l’Europe du Sud-Est, du Caucase et de l’Asie centraleIndicateur de succès 5 Nombre d’États membres, d’organisations intergouvernementales et d’organisations non gouvernementales (ONG) participant aux réunions du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) et aux ateliers pertinents*Résultats* :2012-2013 : Participation de 62 pays et de 31 organisations intergouvernementales et non gouvernementales à 4 réunions de fond, à savoir 2 ateliers sur le renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur du PPE-TSEEstimation pour 2014-2015 : Participation de 60 pays et de 20 organisations intergouvernementales et non gouvernementales à 6 réunions de fond, à savoir 4 ateliers sur le renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur du PPE-TSE Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015)*b* : Participation de 58 pays et de 23 organisations intergouvernementales et non gouvernementales à 3 réunions de fond, à savoir 1 atelier sur le renforcement des capacités, 1 réunion de haut niveau et 1 session du Comité directeur du PPE-TSE Objectif pour 2016-2017 : Participation de 60 pays et de 20 organisations intergouvernementales et non gouvernementales à 6 réunions de fond, à savoir 4 ateliers sur le renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur du PPE-TSE  |
|  | 5. Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) | Réalisation escomptée 6 Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention sur la pollution atmosphérique et de ses trois protocoles les plus récents [le Protocole relatif aux métaux lourds, le Protocole relatif aux polluants organiques persistants et le Protocole relatif à la réduction de l’acidification, de l’eutrophisation et de l’ozone troposphérique (Protocole de Göteborg)] par des États membres de la CEE, en particulier des pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du Caucase et d’Asie centraleIndicateur de succès 6 Indicateurs des progrès accomplis dans l’application de la Convention et de ses trois protocoles les plus récents :a) Nombre de rapports sur les engagements en matière de réduction des émissions;b) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);c) Nombre de ratifications des trois protocoles de la Convention les plus récents;d) Nombre de sessions de formation à l’application de la Convention et de ses protocoles dans les pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du Caucase et d’Asie centrale.*Résultats* :2012-2013 : a) 37; b) 27; c) 91; d) 6Estimation pour 2014-2015 : a) 45; b) 28; c) 93; d) 6Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : a) 45; b) 28; c) 92; d) 6Objectif pour 2016-2017 : a) 45; b) 28; c) 93; d) 6 |
|  | 6. Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus)  | Réalisation escomptée 7 Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention d’Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP)Indicateur de succès 7 Augmentation du nombre de pays s’employant à mieux appliquer la Convention et son Protocole sur les RRTP, d’après les critères ci-après :a) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties à la Convention d’Aarhus (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);b) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties au Protocole sur les RRTP (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);c) Nombre de ratifications de la Convention d’Aarhus; d) Nombre de ratifications du Protocole sur les RRTP;e) Nombre de pays présentant des rapports nationaux de mise en œuvre à la Réunion des Parties à la Convention faisant état de progrès pour ce qui est de s’acquitter de leurs obligations essentielles;f) Nombre de pays présentant des rapports nationaux de mise en œuvre à la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP faisant état de progrès pour ce qui est de s’acquitter de leurs obligations essentielles.*Résultats* :2012-2013 : a) 4; b) 3; c) 46; d) 33; e) s.o.*c*; f) s.o.Estimation pour 2014-2015 : a) 4; b) 3; c) 47; d) 34; e) 46; f) 32Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : a) 6*d*; b) 2*e*; c) 47; d) 33; e) 46; f) 32Objectif pour 2016-2017 : a) 2; b) 3; c) 47; d) 34; e) 46; f) 32 |
|  | 7. Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière (Convention d’Espoo) | Réalisation escomptée 8 Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention d’Espoo et de son Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale (Protocole relatif à l’ESE) Indicateur de succès 8 Augmentation du nombre de pays s’employant à mieux appliquer la Convention et son Protocole relatif à l’ESE, d’après les critères ci-après :a) Nombre de pays contribuant à la coopération sous-régionale dans le cadre de la Convention;b) Nombre de Parties rendant compte de leur application de la Convention; c) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties à la Convention d’Espoo (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);d) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties au Protocole relatif à l’ESE (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);e) Nombre de ratifications du Protocole relatif à l’ESE;f) Nombre de ratifications, d’approbations ou d’acceptations de la Convention d’Espoo;g) Nombre de ratifications, d’approbations ou d’acceptations des deux amendements apportés à la Convention d’Espoo.h) Nombre de Parties rendant compte de leur application du Protocole*f*Résultats :2012-2013 : a) 16; b) 38; c) 11; d) 10; e) 25; f) 45; g) premier amendement 24, deuxième amendement 24Estimation pour 2014-2015 : a) 30; b) 44; c) 33; d) 12; e) 29; f) 46; g) premier amendement 26, deuxième amendement 26 |
|  |  | Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : a) 30; b) 41; c) 37; d) 71; e) 26; f) 45; g) premier amendement 26, deuxième amendement 26Objectif pour 2016-2017 : a) 35; b) 45; c) 18; d) 35; e) 31; f) 47; g) premier amendement 32, deuxième amendement 31; h) 26 |
|  | 8. Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau) | Réalisation escomptée 9 Augmentation du nombre de ratifications et application renforcée de la Convention sur l’eau et du Protocole sur l’eau et la santéIndicateur de succès 9 Augmentation du nombre de pays faisant état de progrès dans l’application de la Convention et du Protocole sur l’eau et la santé, d’après les critères ci-après :a) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties à la Convention sur l’eau (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);b) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties au Protocole sur l’eau et la santé (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);c) Nombre de ratifications du Protocole sur l’eau et la santé;d) Nombre d’adhésions à la Convention sur l’eau par des États non membres de la CEE*g*.*Résultats* :2012-2013 : a) 66; b) 25; c) 26; d) s.o.Estimation pour 2014-2015 : a) 55; b) 25; c) 27; d) 2Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : a) 55; b) 44; c) 26; d) 0*h*Objectif pour 2016-2017 : a) 50; b) 35; c) 27; d) 1  |
|  | 9. Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) | Réalisation escomptée 10 Application renforcée de la Convention sur les accidents industrielsIndicateur de succès 10 Augmentation du nombre de rapports présentés par des pays faisant état de progrès dans l’application de la Convention, dans cinq domaines principaux :a) Intensité du renforcement des capacités des non-Parties à la Convention sur les accidents industriels (moyenne des jours-participants pour chaque non-Partie);b) Intensité du renforcement des capacités des Parties à la Convention sur les accidents industriels (moyenne des jours-participants pour chaque Partie);c) Recensement des activités dangereuses à la faveur de sessions de formation;d) Prévention – application et renforcement de mesures de prévention concernant les activités dangereuses à la faveur de sessions de renforcement des capacités;e) Notification des accidents industriels par le biais du système de notification des accidents industriels, mis en œuvre à l’occasion de sessions de formation.*Résultats* :2012-2013 : a) 26; b) 32; c) 32*i*; d) 39*j*; e) 16*k*Estimation pour 2014-2015 : a) 37; b) 20; c) 43; d) 40; e) 40Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : a) 18; b) 20; c) 33*l*; d) 40*m*; e) 14*n*Objectif pour 2016-2017 : a) 17; b) 15; c) 34; d) 40; e) 15 |
| Réalisation escomptée c) Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d’évaluation environnementales dans les pays de l’Europe orientale et de l’Europe du Sud-Est, du Caucase, et de l’Asie centrale Indicateur de succès c) Accroissement de la part des recommandations de la CEE sur la surveillance environnementale appliquées par les États membres*Résultats* :2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o. Objectif pour 2016-2017 : 50 %  | 10. Surveillance et évaluation de l’environnement | Réalisation escomptée 11 Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d’évaluation de l’environnement dans les pays de l’Europe orientale et de l’Europe du Sud-Est, du Caucase et de l’Asie centraleIndicateur de succès 11 Accroissement de la part des recommandations de la CEE sur la surveillance environnementale appliquées par les États membres*Résultats* :2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o. Objectif pour 2016-2017 : 50 %  |
| Réalisation escomptée d) Amélioration de la performance environnementale dans les pays intéressésIndicateur de succès d) Part des recommandations issues de l’examen de la performance environnementale mené au cours d’exercices biennaux antérieurs appliquées par les pays*Résultats* :2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o. Objectif pour 2016-2017 : 65%  | 11. Études de la performance environnementale | Réalisation escomptée 12 Amélioration de la performance environnementale dans les pays intéressésIndicateur de succès 12 Part des recommandations issues de l’examen de la performance environnementale mené au cours d’exercices biennaux antérieurs appliquées par les pays*Résultats* :2012-2013 : s.o.Estimation pour 2014-2015 : s.o.Niveau effectif 2014-2015 (au 31 juillet 2015) : s.o. Objectif pour 2016-2017 : 65 %  |

 *a* Le nombre tient compte seulement des rapports nationaux officiels sur la mise en œuvre présentés par les États membres dans le cadre du troisième cycle de présentation de ces rapports. En outre, 20 pays ont soumis leurs rapports pour la neuvième réunion du Comité directeur pour l’EDD en avril 2014.

 *b* Ces chiffres tiennent compte de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement en avril 2014, de la douzième réunion du Comité directeur du PPE-TSE en novembre 2014 et de l’atelier de Kaunas (Lituanie) en septembre 2014. Le nombre des pays participants est en deçà de l’objectif fixé pour 2014-2015 car la treizième réunion du Comité directeur du PPE-TSE n’a pas encore eu lieu (elle est prévue pour novembre 2015). On s’attend également à ce que davantage de participants s’inscrivent à l’atelier d’Irkoutsk.

 *c* Aucun rapport national de mise en œuvre n’était attendu en 2012-2013. Le cycle d’établissement de rapports suivant est intervenu en 2014, pour la Convention comme pour le Protocole.

 *d* Parmi les principales activités de renforcement des capacités figurent les travaux des équipes spéciales établies au titre de la Convention. Bon nombre d’activités de renforcement des capacités sont exécutées par des partenaires de la région.

 *e* Le chiffre est en deçà de l’objectif fixé car la principale activité de renforcement des capacités, la Table ronde mondiale sur les RRTP, doit encore avoir lieu en novembre 2015. Il est prévu que des participants originaires de pays non parties assistent également à cette réunion.

 *f* Nouvel indicateur proposé à partir de 2016-2017.

 *g* Les amendements à la Convention sur l’eau, qui ouvrent celle-ci à l’adhésion de tous les États Membres de l’Organisation des Nations Unies, sont entrés en vigueur en février 2013 et devraient devenir effectifs fin 2015, dès que toutes les Parties qui étaient parties à la Convention au moment de leur adoption les auront ratifiés.

 *h* L’Ukraine doit encore ratifier les amendements aux articles 25 et 26 pour que l’ouverture de la Convention devienne effective.

 *i* D’après les données issues des rapports nationaux de mise en œuvre soumis au titre du cycle d’établissement de rapports de 2010-2011.

 *j* Idem.

 *k* La formation à la mise en œuvre du système de notification des accidents industriels a été réalisée au moyen d’une consultation en ligne.

 *l* D’après les données issues des rapports nationaux de mise en œuvre soumis en 2014 pour le cycle d’établissement de rapports de 2012-2013.

 *m* Idem.

 *n* La formation à la mise en œuvre du système de notification des accidents industriels a été réalisée au moyen d’une consultation en ligne.

1. \* Le présent document n’a pas été revu par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-1)